



GEMENG  
HABSCHT

# AVIS

## Règlement communal temporaire de circulation

### *Rétrécissement de la chaussée - rue de Waltzing à Eischen*

En raison de la réfection d'une toiture dans la rue de Waltzing à Eischen, le collège échevinal, lors de sa séance du 13 mai 2025, a voté un règlement temporaire de circulation avec la teneur suivante :

- Art. 1 : Le jeudi, 22 mai 2025, entre 8h00 et 17h00, la circulation dans la rue de Waltzing à Eischen est réglée comme suit :
- rétrécissement sur une voie sur le tronçon limité à la hauteur du bâtiment sis 25, rue de Waltzing.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 13 mai 2025  
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration  
Communale

Place Denn  
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

[www.habscht.lu](http://www.habscht.lu)